



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale **du 7 mars 2017**

Déclaration liminaire

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le SNPC/FO salue le projet de rédaction de la feuille de route initié par la Direction de la gendarmerie. Enfin la perspective d'un véritable dialogue social. Enfin l'espoir d'une réelle politique de ressources humaines au profit de notre composante. Mieux vaut tard que jamais !!! Cette démarche ambitieuse doit s'inscrire dans le temps et doit être à la hauteur de nos attentes.

Le SNPC/FO s'inscrit dans ce dispositif et est, comme à son habitude, force de propositions. Le dialogue, la confiance, l'écoute, la transparence et la justice doivent être le fil conducteur de cette feuille de route.

Dans sa réalisation et dans son application, c'est la sous-direction du personnel et plus précisément le bureau du personnel civil qui est à la manœuvre. Or ce service est arrivé à saturation et pourra-t-il absorber une telle charge de travail ? Ne faut-il pas un renfort en effectifs pour mener à bien cette politique ambitieuse et réaliser les objectifs que nous allons nous fixer ? Trop de temps a été perdu, il faut aller vite. A ce jour, beaucoup de questions restent sans réponses et beaucoup trop de réponses sont tardives. Pour exemple, vous vous étiez engagés à faire un point trimestriel sur les heures supplémentaires. Dans le même ordre d'idée, vous deviez nous faire un bilan régulier sur les transformations postes. Pourquoi, aujourd'hui, ces sujets ne font

pas partie des points inscrits par vos soins ? Ne devraient-ils pas l'être systématiquement ?

Au-delà du dialogue social, l'attractivité du périmètre gendarmerie est une priorité pour le SNPC/FO. Plus vite nous rendrons le périmètre attractif, meilleures seront nos chances d'atteindre la cible 2019.

Seulement, là aussi, il faut des moyens !!! Pourquoi la gendarmerie est toujours l'enfant pauvre de ce ministère ? L'attractivité passera par la mise en œuvre définitive de la NBI, par les parcours de carrière, par des postes à responsabilités, par la CDIisation rapide des contractuels, par la création des postes de CAIOM et d'APST, le recrutement d'ouvriers de l'Etat, la reconnaissance de certaines professions pour l'accès au grade de contrôleur, la mise en place de la PRE...

La gendarmerie et la DRH du ministère ont le pouvoir de faire avancer ces dossiers, encore faut-il le vouloir.

Merci pour votre écoute.

Syndicat National des Personnels Civils **Force Ouvrière** de la Gendarmerie
Région de gendarmerie de Midi-Pyrénées
Caserne Courrège
202 avenue Jean Rieux
31055 Toulouse cedex 4